

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 mai 2026

N° CM04052026-14
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. Y. DURAND, Mme MJ. GABRIEAU, Mme C. GABORIT, Mme N. PODEVIN, M. L. SIMONNEAU, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. Charly CHAUVET

Procuration à

M. K. SERIN

M. Clément BLANDIN

"

M. L. SIMONNEAU

Secrétaire : Yannis DURAND

OBJET : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION DES MEMBRES

VU le courriel de la Préfecture en date du 16 avril 2026, demandant que soit constituée la nouvelle Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE).

CONSIDERANT les éléments suivants :

Dans les Communes de 1 000 habitants et plus, la CCLE est composée de 5 Conseillers Municipaux répartis comme suit :

- 3 Conseillers Municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission ;
- 2 Conseillers Municipaux appartenant à la liste minoritaire, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission.
- que ni le Maire, ni les Adjointes titulaires d'une délégation, quelle que soit leur délégation, ne peuvent être désignés pour participer à cette CCLE.
- que chaque membre de la CCLE peut avoir un suppléant désigné dans les mêmes conditions que les membres titulaires. Ils peuvent soit le remplacer momentanément, soit le remplacer définitivement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE les membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales selon les modalités ci-dessus, soit :

- 3 titulaires et 3 suppléants du groupe majoritaire, en dehors du Maire et des Adjointes, soit :
Titulaires : Jean-Michel BEAUFFRETON, Charly CHAUVET, Astrid ROSÉ,
Suppléants : Marion RAUTUREAU, Philippe SERIN, Nicole PODEVIN

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le **soit** :

ID : 085-218501823-20260504-CM04052026_14-DE



- 2 titulaires et 2 suppléants du groupe minoritaire, en dehors du Maire et des Adjoints
Titulaires : Laurence BRISSEAU-JAUZELON, Jean-Claude MARCHAND,
Suppléants : Alexandre GUILLOTEAU, Isabelle BROSSET
- charge Monsieur le Maire de communiquer la liste des membres au Bureau des Elections et de la Réglementation de la Préfecture de la Vendée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Yannis DURAND
Secrétaire de séance

